



Compte bancaire de succession

Par rogers

nous sommes trois enfants,maman est décédé le 18 10 2014;il n'y a pas de bien immo,juste de l'argent en banque(environ 40000e dont la moitié en assurance vie aux trois noms.Il reste juste quelques factures à régler.Je voudrais savoir pour le compte de succession si il faut plusieurs signatures des ayants droits pour solder les factures et les comptes après que tout ai été réglé(il va sans dire qu'il y a désaccord sur le sujet dans la famille Merci pour la réponse salutations distinguées